

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1923)**

Heft 16

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

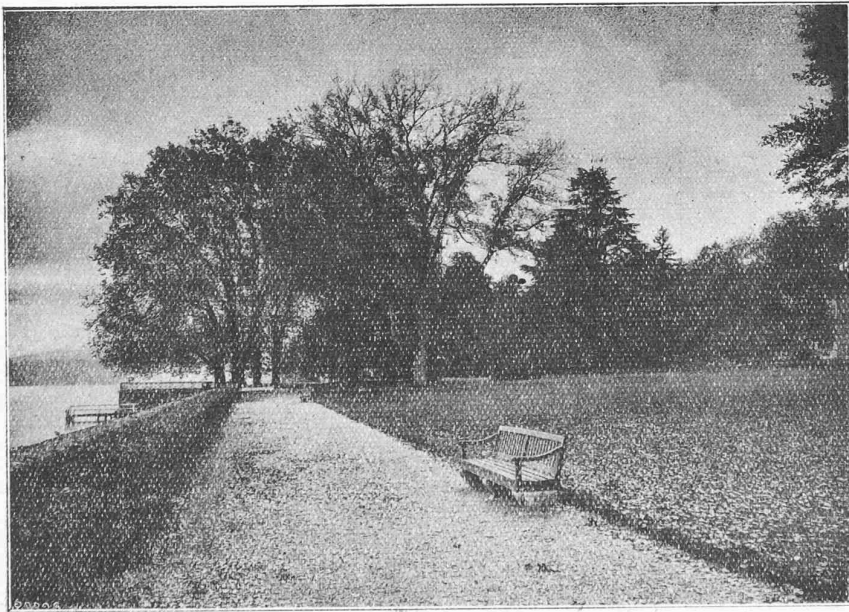
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR L'ÉDIFICE DU BUREAU INTERNATIONAL
DU TRAVAIL, A GENÈVE



Vue prise du point C du plan de situation.



Vue prise du point B du plan de situation.

de 27 m. 50, niveau qu'il ne pourra jamais plus atteindre sans le secours de pompes. A ce niveau sa surface est encore de 170 000 m² et sa plus grande profondeur de 14 mètres environ, tandis qu'au niveau de la prise d'eau, c'est-à-dire 2 m. 50 plus haut, son étendue est de 190 000 m². C'est dire qu'il y a une place largement suffisante au-dessous du niveau de la prise d'eau pour éviter, pendant des siècles, l'ensablement de cette dernière.

Les pompes furent définitivement mises hors service le 23 mars et le niveau du lac se mit à remonter lentement.

Après qu'on y eut placé deux conduites de \varnothing 25 cm. et une conduite de \varnothing 40 cm., conduites composées de tuyaux que nous avons sous la main, la galerie g_1 a été soigneusement bloquée ainsi que le puits G_1 , constituant ainsi une prise d'eau supplémentaire.

Le puits D_3 fut également rempli de blocages.

Un volume de 1 1/2 millions de m³ d'eau a été évacuée par l'émissaire naturel du lac en octobre et novembre, 5 1/2 millions de m³ ont été déversés dans la Grande-Eau et furent utilisés en bonne partie par les usines du Pont de la Tine et des Farettes.

La durée de ces travaux a donc été de huit ans et quatre mois. Comme il ressort clairement du tableau fig. 24, la guerre nous occasionna un retard de trois ans, et, comme nous venons de le voir, la percée sous le lac a exigé deux campagnes d'hiver, après l'achèvement du gros œuvre, provoquant ainsi un retard de un an sur nos prévisions, retard imputable uniquement à la nature du terrain formant la cuvette du lac.

(A suivre.)

**Concours pour l'étude d'un
projet en vue de la construction
d'un édifice destiné au
Bureau International du travail,
à Genève.**

Rapport du jury.

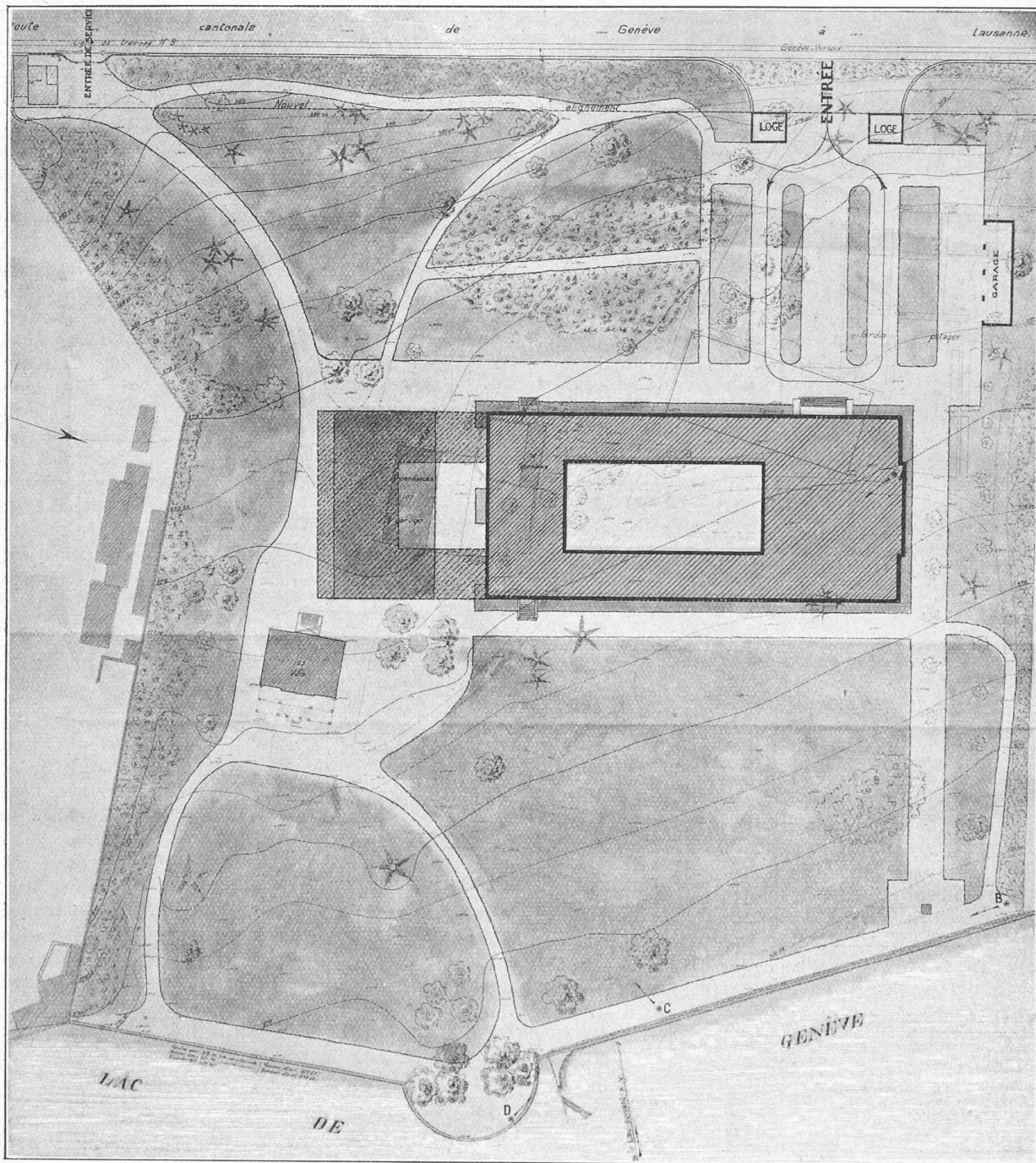
Les membres du jury se sont réunis le lundi 28 mai au Bureau international du travail. Etaient présents :

MM. Fontaine, président du Conseil d'administration du Bureau international du travail ; Usteri, ancien conseiller aux Etats (représentant du Conseil fédéral) ; H.-B. Butler, directeur-adjoint du Bureau international du travail ; Maurice Brincourt, Société centrale des architectes, Paris ; A. Guyonnet, Société suisse des ingénieurs et des architectes ; Maurice Turrettini, Société suisse des ingénieurs et des architectes ; E.-P. Warren, Royal Institute of British Architects.

Le jury a entendu un exposé de M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail, sur les buts que se propose celui-ci en édifiant un nouveau bâtiment. Il a désigné comme président M. Fontaine, président du Conseil d'administration du Bureau international du travail, et comme rapporteur, M. Guyonnet, architecte.

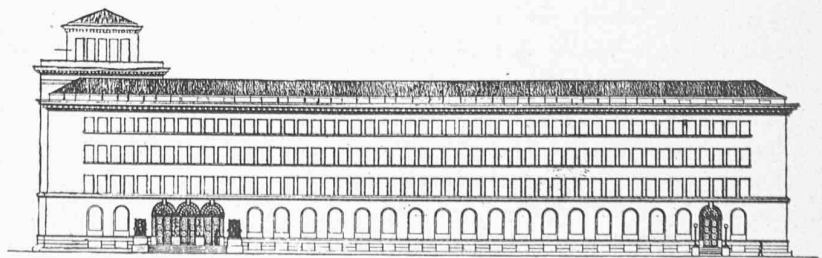
Après avoir visité l'emplacement offert par la Confédération suisse au Bureau international du travail, le jury, assisté de M. Lloyd, chef du Service intérieur du Bureau international

CONCOURS POUR L'ÉDIFICE DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, A GENÈVE



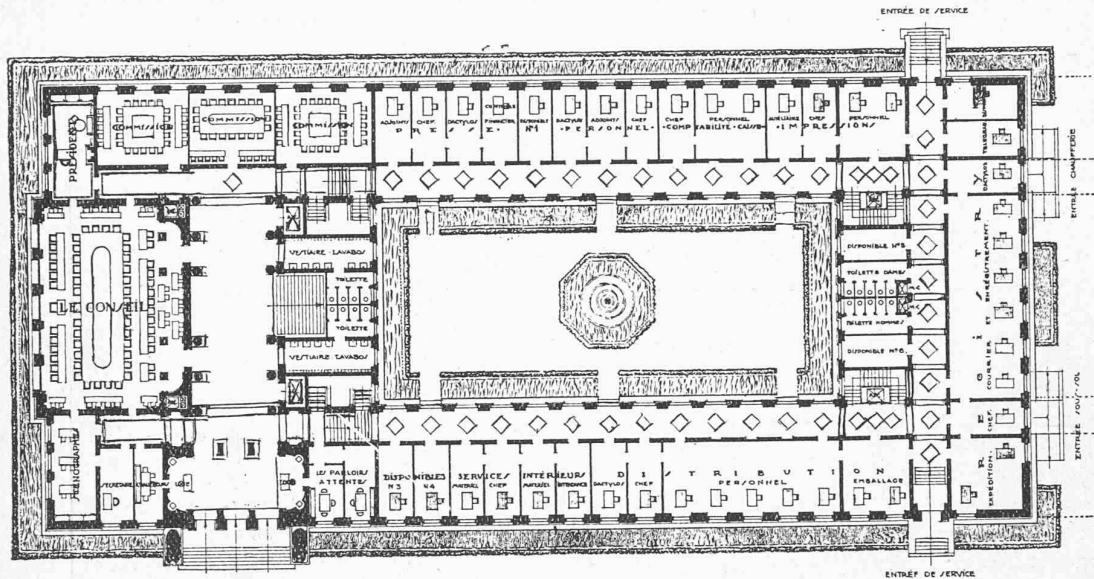
Plan de situation. — Echelle 1 : 1200.

Projet « 47 546 m³ », classé
au premier rang.
Auteur : M. G. Epitaur, architecte,
à Lausanne.

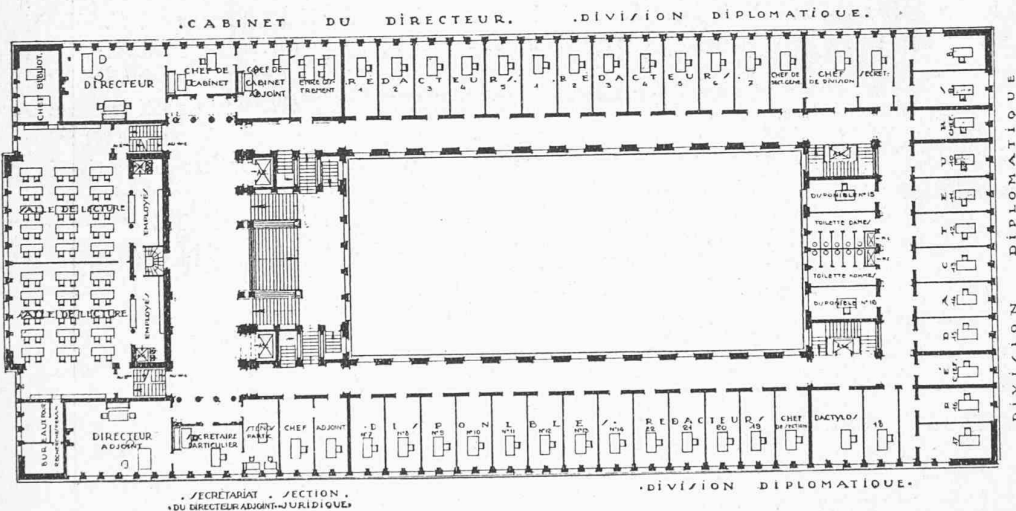


Façade ouest. — 1 : 800.

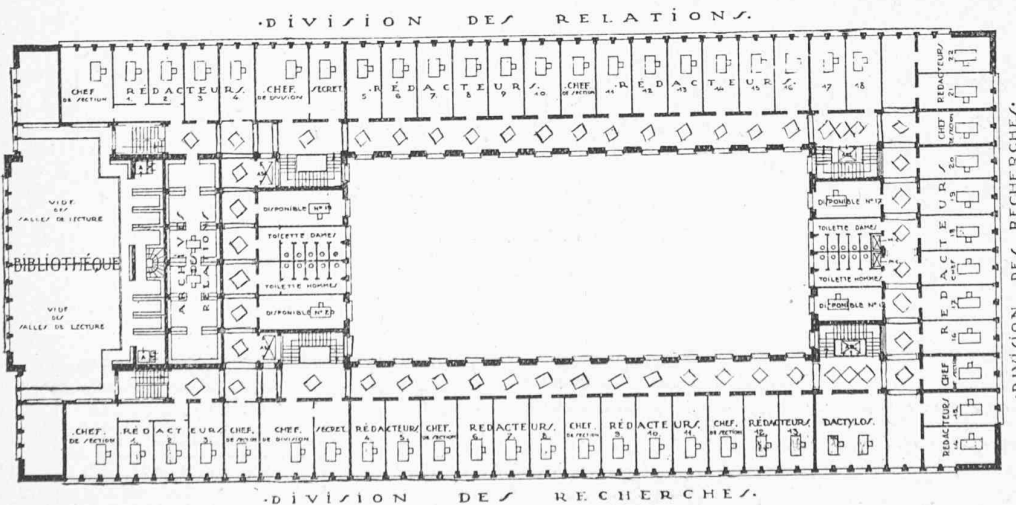
CONCOURS POUR L'ÉDIFICE DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, A GENÈVE



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 600.



Plan du premier étage. — 1 : 600.



Plan du deuxième étage. — 1 : 600.

Projet classé au premier rang, de M. G. Epitaur.

du travail, chargé de l'organisation du concours, a été mis en présence des projets.

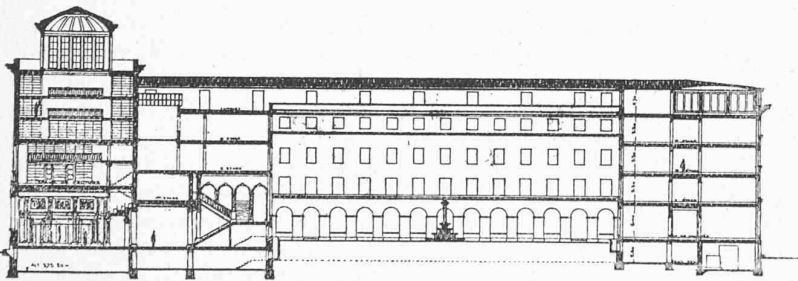
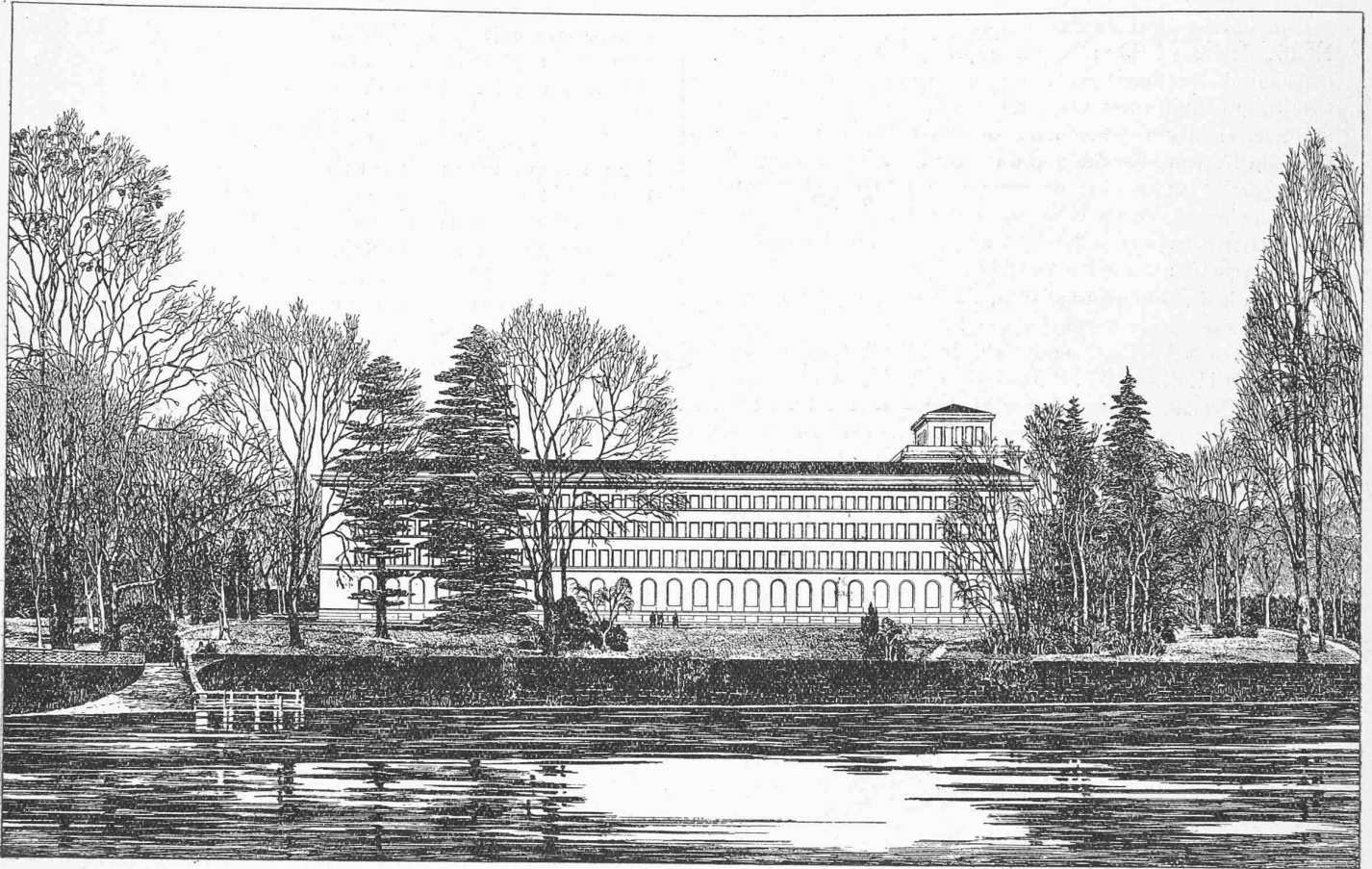
Il a constaté que ceux-ci étaient au nombre de 69, et que tous étaient parvenus dans les délais prévus par le programme.

Ayant été avisé par les organisateurs du concours que l'un des concurrents avait, à la fin d'avril, au cours d'une visite au Bureau international du travail, sollicité et obtenu des renseignements d'un fonctionnaire du Bureau, le jury décida, avant le début de ses opérations, se basant sur le §14 des conditions générales du programme, l'élimination de ce concurrent si, lors de l'ouverture des enveloppes, le Bureau international du travail signalait la présence de son nom parmi les lauréats.

Le jury décida la mise hors concours du projet N° 48, devise « Forces Motrices », pour négligence complète de présentation et d'étude, et conformément à la notice sur la marche à suivre dans le concours, établie par la Société suisse des ingénieurs et des architectes, il procéda par éliminations successives, décidant de ne soumettre à la vérification relative au coût de la construction que les projets susceptibles de figurer dans le classement final.

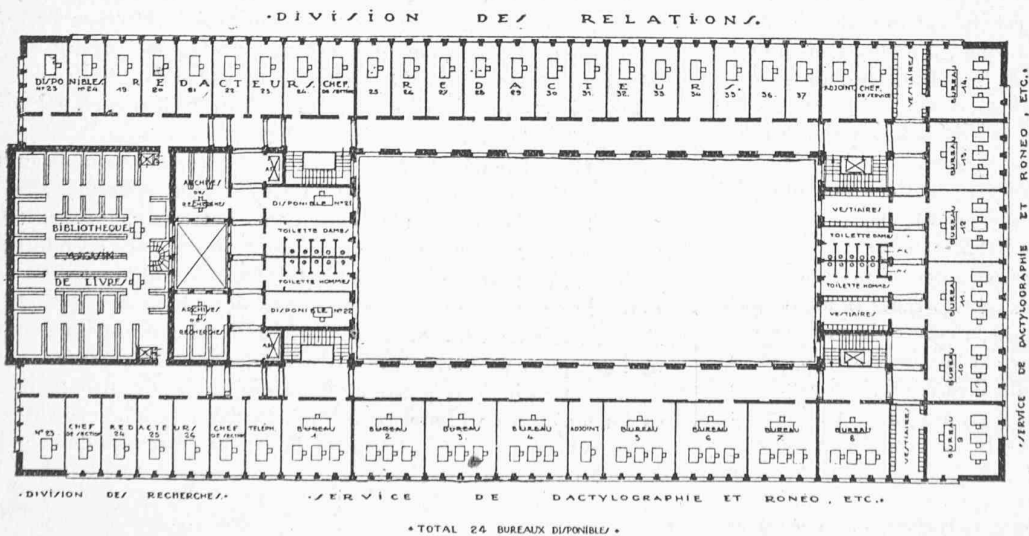
Un premier examen a entraîné l'élimination des projets suivants : N° 6, devise « Paix et Travail » ; N° 12, devise « La Ruche » ; N° 15, devise « International » ; N° 20, devise « Silence et Travail » ; N° 24, devise « Spes » ; N° 25, devise « Travail » A ; N° 30, devise « Au Lac Léman » ; N° 32, devise « Unità » ; N° 35, devise « Carlo Maderna » ; N° 42, devise « Pax » A ; N° 49, devise « Lex Naturae » ; N° 51, devise « Omnia Labore » B ; N° 53, devise « Cour

CONCOURS POUR L'ÉDIFICE DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, A GENÈVE



Façade sur le lac
et coupe longitudinale.
1 : 800.

Plan du 3^e étage. — 1 : 600.



Projet
de M. G. Epitoux, architecte,
à Lausanne.

d'Honneur»; N° 57, devise « Labor Omnia Vincit » B; N° 59, devise « Travail » C; N° 61, devise « Aux 100 000 Fenêtres »; N° 63, devise « Pas de fla-fla »; N° 64, devise « Hygiène »; N° 67, devise « 1923 »; N° 69, devise « 21 avril ».

Avant de continuer ses opérations, conformément à l'article 8 du chapitre premier des Conditions générales du programme, le jury a entendu un rapport verbal des représentants du Bureau international du travail sur les convenances qu'un projet susceptible de figurer en tête du classement devait présenter. Après échanges de vues, il a été procédé à un deuxième examen à la suite duquel les projets suivants ont été écartés :

N° 3, devise « Léman »; N° 5, devise « Labor in Pace »; N° 7, devise « Rive verdoyante »; N° 8, devise « Zicolet »; N° 9, devise « All Right »; N° 10, devise « A toi Jean-Jacques »; N° 11, devise « D. P. L. G. F. »; N° 14, devise « Labor Omnia Vincit » A; N° 19, devise « Labor Omnia Vincit » A; N° 21, devise « Bloc »; N° 23, devise « Fert »; N° 26, devise « Liberté »; N° 28, devise « Humanité »; N° 29, devise « Travail » B; N° 33, devise « Bob »; N° 34, devise « Pile ou Face »; N° 36, devise « Labor et Pax »; N° 37, devise « Parc »; N° 38, devise « In Extremis »; N° 43, devise « Zan »; N° 44, devise « Vers l'Avenir »; N° 45, devise « Ronéo »; N° 50, devise « B. I. T. »; N° 54, devise « Clair et Simple »; N° 56, devise « Unité »; N° 58, devise « Pax » B; N° 60, devise « Cour du Travail »; N° 62, devise « In Manus »; N° 65, devise « It's a long way »; N° 68, devise « Travail » D.

Un troisième examen a entraîné l'élimination des projets suivants :

N° 1, devise « Clarté et Unité »; N° 18, devise « Ronde »; N° 39, devise « Pour les Travailleurs »; N° 40, devise « Au Lac »; N° 47, devise « J.-J. Rousseau »; N° 52, devise « Pen-técôte »; N° 66, devise « Distribution ».

Les onze projets restant en présence ont alors été examinés au point de vue du coût de la construction. Ces projets sont :

N° 2, devise « Avenir »; N° 4, devise « Simplicité »; N° 13, devise « Mai »; N° 16, devise « Versailles »; N° 17, devise « Labor »; N° 22, devise « Omnia Labore » A; N° 27, devise « Pax Vobiscum »; N° 31, devise « Cheap »; N° 41, devise « Chi va piano, va sano »; N° 46, devise « 47 546 mètres cubes »; N° 55, devise « 16 mai 1920 ».

Le jury a estimé que, si la clause prévoyant une dépense de 2 500 000 fr. basée sur un prix d'unité de 50 fr. le mètre cube, devait être respectée, il y avait lieu cependant d'admettre une certaine marge qui a été fixée à 5 % du cube total. Il a motivé cette tolérance par le fait que l'établissement de cubes d'après des plans à petite échelle est difficile à établir d'une façon absolue. En d'autres termes, il a été admis qu'un projet pourrait atteindre un cube de 52 500 mètres cubes sans être mis hors concours.

Après cette décision de principe, le jury s'est vu dans l'obligation d'écartier encore les projets :

N° 4, devise « Simplicité »; N° 16, devise « Versailles »; N° 22, devise « Omnia Labore » A; N° 41, devise « Chi va piano, va sano »; N° 55, devise « 16 mai 1920 » dont le cube est supérieur au chiffre ci-dessus indiqué.

Le jury regrette que certains concurrents n'aient pas apporté une plus grande attention à la clause du programme qui limitait strictement la dépense de la construction. De ce fait, des projets intéressants ont dû être éliminés. Le jury le déplore tout particulièrement dans le cas des projets suivants : N° 55, devise « 16 mai 1920 »; N° 16, devise « Versailles »; N° 22, devise « Omnia Labore » A.

Après ces éliminations, le jury a décidé de faire paraître dans son rapport la critique des six projets restés en présence.

Projet N° 46 — Devise « 47 546 mètres cubes ».

Cube annoncé : 47 546. Cube exact : idem.

Une des meilleures implantations du bâtiment. Le plan dissymétrique est original, mais présente des inconvénients de détail. Il offre l'avantage d'exposer au soleil la presque totalité des bureaux. La grande cour intérieure a une belle proportion. Les dispositions générales sont claires. Le grand escalier est trop important et sa liaison avec les escaliers secondaires n'est pas heureuse. Le groupement des services à droite, celui du Conseil, de la Direction et de la Bibliothèque à gauche, constitue un avantage. Certains détails sont défectueux. Le cabinet du président, notamment, est trop petit et de mauvaises proportions. L'éclairage d'une partie de la Bibliothèque par la grande lanterne n'est peut-être pas suffisant; de même pour la ventilation. Les façades d'une grande simplicité sont d'une belle tenue. Des motifs architecturaux sur la face côté lac soulignant deux accès au jardin, dont l'un serait à créer, ajouteraient de l'intérêt à cette face trop monotone.

Ce projet répond aux conditions du programme et présente l'avantage d'avoir un cube inférieur à celui de la plupart des autres projets. (Voir reproductions, pages 189 à 191).

(A suivre.)

Résultats des essais d'étanchement au moyen de terre glaise, exécutés dans la station de « Manegg », 1^{re} partie,

par W. Hugentobler, ingénieur de la Commission de colmatage de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux¹.

(Suite et fin)¹

III. Essais dans une auge en béton.

I. Introduction de terre glaise pure au moyen d'eau sur une couche de sable, observation et mesure du retrait de la terre glaise pendant son dessèchement.

Pour observer exactement la manière dont la terre glaise, amenée par de l'eau, se comporte pendant son dessèchement, on construisit une auge en béton armé dont la surface du fond mesurait 2 m. sur 2 m., les côtés 40 cm. de hauteur. Par dessus cette auge on plaça une toiture épaisse qui empêchait aussi bien la pénétration directe des rayons du soleil que toute chute de pluie et de neige sur les surfaces d'essais, mais qui permettait aux vents et à la température extérieure d'y pénétrer sans entraves. Sur chacun des quatre côtés de l'auge, au niveau du fond, on plaça trois petits tuyaux de sortie que l'on pouvait fermer du dehors au moyen de bouchons en bois. On plaça sur le fond de l'auge une couche de sable régulièrement répartie, de 5 cm. d'épaisseur, sur laquelle devait se déposer la terre glaise introduite au moyen d'eau.

Dans cette auge, on introduisit de l'eau argileuse en deux fois (les 9 et 11 mai 1921) pendant la fermeture des tuyaux de sortie. Quand le dépôt de terre glaise fut complet et que l'eau se fut entièrement éclaircie on ouvrit les tuyaux de vidange et on laissa l'eau s'écouler lentement. Cette eau avait une hauteur de 20 cm. au-dessus du dépôt de terre glaise, il fallut 45 heures pour son écoulement total. On remarqua immédiatement que la terre glaise se détachait des parois en béton et s'en écartait de 1 à 2 mm. La sortie de la plus grande partie de l'eau pouvait s'être faite à travers les joints de bords.

Le 19 mai la terre glaise était encore molle, l'épaisseur de sa couche était de 12 cm. Le 23 mai elle avait déjà une consistance gélatineuse et l'épaisseur de la couche était déjà descendue à 10,5 cm.

¹ Voir Bulletin technique du 21 juillet 1923, page 178.